

C2P2S¹

La DG bafoue encore les droits des agents publics **77% des agents publics ne seront plus représentés**

La C2P2S est une commission qui assure le suivi de la protection sociale supplémentaire des agents publics de Pôle emploi. Ainsi, elle a compétence sur :

- Leurs deux régimes de retraite (ouvert et fermé),
- Le maintien du revenu statutaire (la maladie ordinaire et la grave ou longue maladie).

Dans cette commission siègent le SNU, FO, la CGT, la CFDT, la CGC et le SNAP organisations syndicales représentatives au sein de Pôle emploi suite aux élections professionnelles de 2019.

Par un tour de passe-passe scandaleux, la Direction Générale va retirer le dispositif du maintien du revenu statutaire des compétences de la C2P2S et les confier à une autre commission, la CMS².

Ainsi, exit le SNU, FO et la CGT, représentant 77% des agents publics³, parce qu'ils ont refusé de cautionner par leur signature ce nouvel accord qui acte une réelle baisse de prise en charge des soins et un recul sur la prévoyance.

En effet, l'accord du 26 février 2021 relatif à la mise en place d'une nouvelle mutuelle à Pôle emploi à compter du 1^{er} janvier 2022 prévoit expressément l'exclusion des non-signataires de la CMS.

**La santé des agents publics sera ainsi dans les mains exclusives de la DG et ses affidés !
Nous n'en sommes même plus au stade du dialogue social bafoué.
Nous sommes à l'heure de la démocratie piétinée.**

Aujourd'hui, jeudi 9 décembre 2021 nous siégeons pour la dernière fois en C2P2S sur la partie maintien du revenu des agents publics.

MERCI PATRON !

¹ C2P2S = Commission Paritaire Pour la Protection Sociale Supplémentaire des agents publics

² CMS = Commission Mixte de Suivi

³ Résultat aux dernières élections des agents publics de novembre 2021